

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17
Affichage le : 10/07/17
Transmission préfecture le : 10/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170630-lmc198362-DE-1-1
Du : 10/07/17
Délibération exécutoire le : 10/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

**POLITIQUE C05 CULTURE ET PATRIMOINE
RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES CULTURELLES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 27 novembre 2015, portant adoption du nouveau système d'aides culturelles ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue ;

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'actualisation du système d'aides culturelles adopté le 27 novembre 2015 par l'intégration d'un nouvel appel à projet « Incitalire », par la substitution de l'appel à projet « culturels structurants et innovants » par un nouvel appel à projet « Itinérances », par les modifications de l'appel à projets « Culture et Accessibilité » et du dispositif transitoire « Aide au développement des ressources des petites bibliothèques ».

Précise que le réajustement de ce système s'avère opportun pour atteindre l'objectif fixé alors : faire de la culture un des leviers de réussite des politiques départementales d'éducation, de solidarité et d'aménagement du territoire.

Crée en conséquence les appels à projets suivants :

. « Incitalire » qui permet au Département de réaffirmer son engagement en faveur de la lecture qu'il considère comme une pratique culturelle fondamentale et une activité sociabilisante à forte valeur d'émancipation sociale ;

. « Itinérances » pour travailler sur le désenclavement et soutenir des initiatives culturelles nomades qui renouvellent la relation des Yvelinois à leur territoire et contribuent à sa dynamique.

Modifie l'appel à projets « Culture et Accessibilité » dans ses principes et ses critères d'éligibilité.

Les principes qui le régissent sont complétés pour :

- moins stigmatiser les personnes empêchées et encourager les projets culturels qui plutôt que ne s'adresser qu'à elles, s'adressent à tous, y compris celles-ci ;
- privilégier les projets qui proposent à ce public des activités non circonscrites à de l'événementiel.

Les critères d'éligibilité sont partiellement révisés : les projets seront répliquables et propres à enclencher une dynamique sur un territoire identifié.

Modifie le dispositif « Aide au développement des ressources des petites bibliothèques » pour valoriser la participation des bibliothèques rurales aux activités scolaires et périscolaires.

Précise que l'ensemble des modifications apportées au système d'aides culturelles figure en annexe à la présente délibération.

Précise que les subventions accordées au titre de ces quatre aides, ne sont pas cumulables avec toute autre aide culturelle départementale.

Confirme la délégation à la Commission permanente pour les deux nouveaux appels à projets « Incitalire » et « Itinérances » et également pour ceux qui ont été modifiés « Culture et Accessibilité » et « Aide au développement des ressources des petites bibliothèques »

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

RÉVISION DU DISPOSITIF DES AIDES CULTURELLES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.